

Mairie du 16^e arrondissement

IK/CM/LM

Paris, le 25 février 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 NOVEMBRE 2008
DU CONSEIL DE QUARTIER MUETTE NORD

Le treize novembre deux mille huit, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Muette Nord se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du XVIème arrondissement.

Etaient présents :

Mme DREYFUSS, Mme KHOURY

Mme AUBE, Mme BECQUEY, Mme BERNANOSE, M. de CHAZEAX, M. SIMEONI, Mme ALLARD, M. ANDRE, Mme MALAQUIN, M. MAURIN, Mme MOÏSE, M. SAUGEY

M. MERCIER, Mme HUNTER, M. GILLERON, Mme GASECKI

Etaient excusés :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mme BALDINI, Mme BRASSEUR, M. ALPHAND, M. LAURET

M. BAVIERE, M. DAUMOINX, M. CROMBAC, M. DUCREY

Mme DREYFUSS ouvre la séance du conseil de quartier en remerciant de leur présence le commissaire M. MERCIER, sa collaboratrice Mme HUNTER et M. GILLERON, Chef de service de la propreté du 16^e. Elle rappelle que Claude GOASGUEN souhaite que ces réunions permettent un échange le plus constructif possible, en associant le plus largement la population, ce qui l'a conduit à adopter un règlement qui donne la parole au public.

Mme KHOURY souhaite la bienvenue aux participants. Elle annonce la mise en place d'une charte parisienne de la participation qui concerne directement les conseils de quartier. Elle les définit comme étant des instances de participation, d'expression et de dialogue, ouverts à tous. Elle informe par ailleurs le conseil de quartier que le Maire, Claude GOASGUEN, a établi une charte pour un 16^e propre. Pour que chacun puisse vivre dans un environnement propre, chacun doit prendre part à l'amélioration de la propreté dans l'arrondissement. Elle invite les conseillers à signer cette charte et à en parler autour d'eux.

1. Voirie et sécurité

- Circulation difficile rue la Pompe.

M. MERCIER indique que la problématique de la rue de la Pompe n'est pas nouvelle puisqu'on l'évoque quasiment à chaque conseil de quartier. Il confirme que ses services mènent des actions de verbalisation mais il n'est pas possible d'assurer une présence 24h/24 dans la rue. Il faut peut-être essayer de trouver des solutions en terme d'aménagement de la rue pour rendre plus difficile le stationnement et donc fluidifier la circulation mais il n'y a pas de solution miracle. La présence d'établissements scolaires n'arrange pas non plus les choses au moment des entrées et des sorties de classe.

- Stationnement gênant sur les passages piétons aux angles de l'avenue Paul Doumer – rue de la Tour et avenue Paul Doumer – rue Petrarque.

M. MERCIER s'étonne de la question. En effet, le stationnement sur les passages piétons fait partie des catégories d'infractions sur lesquelles l'intervention est rapide et intransigeante. Il ne semble pas exister de problématique particulière sur ce passage.

- Stationnement sauvage devant le restaurant « La Gare ».

M. MERCIER confirme que c'est un vrai problème. Il est clair que les voituriers du restaurant « La Gare » ne respectent pas strictement la réglementation en la matière et que les véhicules sont souvent stationnés de façon gênante. L'action de la police tente de concilier les intérêts divergents de chacun, riverains, automobilistes, et restaurateurs. Il a été convenu avec les voituriers et les restaurateurs que, pendant les créneaux des repas, on pouvait être conciliant et leur permettre d'exercer leur activité dans la mesure du raisonnable. Le problème

de cette tolérance est qu'il faut chaque fois faire en sorte qu'elle ne soit pas dépassée. Cela se passe relativement bien sur certains points de l'arrondissement comme, par exemple, à la Porte d'Auteuil. Il va donc reprendre contact avec les responsables du restaurant pour les rappeler à leurs obligations.

Mme DREYFUSS ajoute avoir constaté une certaine amélioration Porte d'Auteuil. Il est possible de faire la même chose à cet endroit.

Mme BECQUEY précise que le problème ne se pose pas uniquement aux heures de repas mais aussi le matin à 8h. Des camionnettes et de gros 4x4 sont stationnés et un enfant qui passe n'a aucune visibilité dans le virage. Il y a une descente et comme les automobilistes savent qu'il n'y a pas de feu avant un moment, ils accélèrent boulevard de Beauséjour. Elle assure avoir eu très peur à plusieurs reprises et pense qu'il est vraiment temps de faire quelque chose.

M. MERCIER estime que dans ce cas ce n'est pas lié spécifiquement au restaurant.

Mme BECQUEY le confirme. Cependant, elle estime que si une tolérance est laissée au restaurant aux heures de repas il faut exiger de lui qu'il y ait au moins deux voituriers pour éventuellement faire traverser les enfants.

M. MERCIER rappelle que le marché qui est passé avec les restaurateurs est que les voituriers doivent être à même de déplacer les véhicules quand ils sont vraiment gênants. De plus, en dehors des heures de tolérance il n'y a pas de raison de ne pas verbaliser et enlever les véhicules gênant de façon plus systématique.

Mme AUBE habite boulevard de Beauséjour, confirme ce que dit Mme BECQUEY : les voitures roulent à une vitesse inimaginable. A l'origine, « La Gare » avait décidé de faire son parking sur l'ex-voie ferrée qui est dans un très mauvais état. Cette voie n'est absolument pas entretenue, pas utilisée et, si les camions de « La Gare » pouvaient livrer dans cette zone, cela simplifierait énormément les choses. Elle pense qu'il faudrait aussi aménager des ralentisseurs dans le boulevard.

M. MERCIER répond qu'il s'agit d'un problème de stationnement sur une emprise SNCF qui échappe à la Police.

Mme AUBE estime qu'il n'est pas normal que le restaurant ne puisse utiliser cette zone qui avait été aménagée pour cela à l'origine et qui est vraiment écœurante de saleté.

M. MERCIER confirme que les automobilistes roulent assez vite sur l'axe Beauséjour/Montmorency qui est propice à l'accélération. La solution du ralentisseur peut être vue avec la voirie.

Mme KHOURY suggère d'installer des radars pendant quelques temps

M. MERCIER rappelle que la circulation en ville est limitée à 50 km/heure. Or, c'est plus souvent une impression de vitesse qui est ressentie. En effet, lorsque des mesures sont effectuées avec des radars, on se rend compte qu'il y a relativement peu de gens qui dépassent cette vitesse. Il veut bien faire effectuer des contrôles radar dans cette rue mais il ne pense

pas que cela résolve le problème. Il serait peut être plus opportun d'étudier une solution de voirie.

Mme GASECKI indique que le revêtement de chaussée du boulevard de Montmorency a été refait. Elle admet que cela entraîne une accélération des voitures parce que ça roule mieux qu'auparavant. Il est prévu, l'année prochaine, sous réserve du vote du budget, de refaire le revêtement de la chaussée du boulevard de Beauséjour. Les plaques de béton seront recouvertes. Cela aura encouragera sûrement certains à rouler plus vite. Le service profitera donc certainement de la mise en place de ce nouveau revêtement dans le boulevard de Beauséjour pour implanter également des dispositifs de ralentissement. Cela ne résoudra cependant pas le problème du passage piéton à l'entrée du boulevard de Beauséjour. Concernant le stationnement sur l'espace derrière la gare, il n'est pas géré par la voirie, il appartient à RFF et est loué à la DEVE. Il n'est pas envisagé, à sa connaissance, d'y autoriser du stationnement mais plutôt de réaliser des espaces verts.

M. SAUGEY qui n'habite pas très loin, affirme que la voie en elle-même est tout à fait dangereuse parce qu'elle est étroite, et que la circulation n'est pas telle qu'on ne prenne pas la mauvaise habitude de traverser un peu en dehors des clous. Quand à mettre des ralentisseurs, il n'est pas du tout convaincu par la pertinence de la solution dans la mesure où il y a un nombre de 4x4 important qui circulent sur cette voie pour lesquels le ralentisseur n'est pas dissuasif.

Mme BERNANOSE est ravie que l'on aborde ce problème de la vitesse sur le boulevard Beauséjour. Elle habite au n°55, face au cordonnier, et il est difficile de traverser la rue avec des enfants. Au-delà de 30km, un véhicule est un vrai danger et la pose de ralentisseurs ou de feux lui paraît indispensable.

M. SAUGEY pense que la meilleure solution serait la pose d'un feu un peu plus loin, boulevard de Montmorency.

Mme KHOURY ne partage pas cet avis. On ne peut pas installer un feu à chaque carrefour, cela crée des embouteillages.

M. SAUGEY explique qu'il s'agit de ralentir la moyenne de la vitesse, non pas de mettre un feu à chaque croisement.

Mme DREYFUSS pense qu'il peut être envisagé une zone 30 sur cette voie.

Mme GASECKI précise qu'à partir du moment où l'on installe des ralentisseurs, la voie est classée automatiquement en zone à 30.

Mme BERNANOSE rappelle que des ralentisseurs ont été posés rue du Ranelagh, face à l'école anglaise. Les voitures ralentissent à la vue des ralentisseurs et repartent très vite pour traverser et rejoindre le boulevard de Beauséjour donc cela a quand même un effet sur les automobilistes.

Mme HUNTER n'est pas non plus très favorable à l'installation d'un feu parce qu'on s'aperçoit que, quand la signalisation est au vert, les véhicules ont tendance à accélérer. Alors que, si l'on posait 2 ralentisseurs, peut être un au niveau de l'établissement scolaire et un au

niveau de l'intersection qui a été évoquée, cela aurait pour effet de casser la vitesse des véhicules.

- Traversée piétonne difficile entre l'avenue Paul Doumer et la rue Scheffer

Mme KHOURY indique que le feu passe au vert en même temps pour les piétons et les voitures. Les enfants qui veulent traverser l'avenue Paul Doumer sont donc presque parfois percutés et ont peur de devoir traverser quand les voitures passent.

Mme GASECKI n'a pas bien saisi quelle était la difficulté.

Mme KHOURY précise que la difficulté est que, quand le feu passe au vert, en même temps, on a le feu piéton qui passe aussi au vert. Les enfants traversent en même temps que les voitures passent.

Mme GASECKI répond qu'il s'agit des mouvements tournants sur un axe. Les voitures qui tournent doivent laisser le passage aux piétons sur la voie dans laquelle ils débouchent. Malheureusement, c'est un problème de respect du Code de la Route il n'y a pas de solution technique réellement efficace à apporter.

Mme KHOURY souligne qu'à cet endroit, il y a de nombreuses traversées d'enfants. Il faudrait trouver une solution.

Mme GASECKI peut toujours aller voir s'il y a un problème de visibilité du passage piéton mais, à sa connaissance, celui de l'avenue Paul Doumer et de la rue Scheffer est assez clair.

Mme DREYFUSS rappelle que tous les carrefours sont comme ça à Paris.

Mme GASECKI ajoute qu'il pourrait y avoir un autre feu si la traversée piétonne était vraiment en retrait, ce qui n'est pas le cas.

Mme KHOURY conclut que c'est une question de civilité et qu'il faut compter sur la prudence des automobilistes.

- Manque d'éclairage dans le jardin du Ranelagh.

Mme BECQUEY signale qu'il n'y a aucun éclairage au niveau de l'allée située derrière l'aire de jeu qui permet de rejoindre la rue Albéric Magnard. De plus, de nombreux jeunes traînent le soir dans la petite aire de jeux pour enfants, ce qui n'est vraiment pas très sécurisant.

Mme DREYFUSS répond que le jardin du Ranelagh est géré par la Direction des Espaces Verts. Mme CHARRIE, la nouvelle responsable locale de la DEVE, a été saisie du problème et a répondu qu'elle fera effectuer des mesures par EDF afin de voir précisément les points qui pourraient être améliorés.

M. SAUGEY, à propos du jardin du Ranelagh, soulève la question des pistes cyclables qui ont été installées le long de la Chaussée de la Muette. La cohabitation entre piétons et vélos lui semble problématique.

Mme AUBE rappelle s'être prononcée contre cette installation qui, en plus d'être dangereuse pour les enfants, a coûté une fortune. De moins en moins de cyclistes l'empruntent. Elle se demande vraiment comment on a pu penser faire une chose pareille.

M. BURTON a arrêté de circuler en vélo à cet endroit parce qu'il a peur de renverser un piéton. C'était vraiment une perte d'argent et c'est très dangereux. Il ne faut pas attendre d'avoir un mort avant de faire quelque chose.

Mme DREYFUSS répond qu'il en a beaucoup été débattu au cours des conseils de l'ancienne mandature. Il s'agit d'une piste qui a été demandée par la Ville.

- Piétonisation avenue Ingres et Prudhon.

Mme KHOURY indique qu'un vœu a été émis au Conseil d'arrondissement concernant la piétonisation les dimanches d'été pour permettre une extension du jardin du Ranelagh.

Mme DREYFUSS précise que le projet consiste à piétonniser les avenues Ingres et Prudhon les dimanches d'été, à partir de 2009, en essayant de trouver un équilibre entre les automobilistes et les piétons. C'était une proposition de campagne de Claude Goasguen qui va être mise en place. Ce vœu a été voté en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, les services de la Préfecture et les services de voirie ont été saisis pour sa mise en œuvre.

M. MERCIER ajoute que la Préfecture de Police a demandé l'avis du commissariat local qui a émis un avis défavorable pour ce projet qui concerne deux axes majeurs d'entrée dans l'arrondissement. Il pense que la gêne de circulation aura des répercussions assez importantes. On verra comment cela se passe mais cela ne lui paraît pas être une bonne idée.

M. ANDRE partage l'avis de M. MERCIER. Il demande si l'avenue Raphaël sera également fermée.

Mme DREYFUSS précise que cela concerne juste les avenues Ingres et Prudhon et uniquement le dimanche.

Mme HUNTER demande quel est le dispositif prévu pour empêcher l'accès.

Mme GASECKI répond que la DVD va organiser dans les prochaines semaines une réunion avec la Préfecture de Police justement pour voir quel est le dispositif qui serait mis en place, quelles seraient les conditions d'accès et surtout savoir ce que deviennent les véhicules en stationnement et comment s'organise la mise en œuvre du dispositif et la surveillance.

M. MERCIER précise qu'il ne dispose pas d'effectifs suffisants pour tenir les barrières toute la journée du dimanche.

Mme GASECKI précise que d'autres sites dans Paris bénéficient d'une fermeture. On sait que c'est techniquement possible.

M. ANDRE demande si la chaussée de la Muette serait également fermée puisque les voitures s'engageant arriveraient dans un cul de sac.

Mme DREYFUSS répond que la chaussée de la Muette ne sera pas fermée.

Mme GASECKI précise que l'avenue Raphaël, qui est maintenue, permet d'avoir une échappatoire pour les gens qui s'engagent dans l'avenue Ingres. Les fermetures seront mises en place de façon à ce qu'il n'y ait pas d'impasse et que les gens soient informés avant d'arriver sur le site. Le dispositif est en train d'être étudié pour savoir à quels endroits les barrières seront mises de façon à ce que les gens qui s'engagent ne soient pas bloqués.

M. SAUGEY rappelle qu'il y a un bus qui circule à cet endroit

Mme GASECKI répond qu'il ne circule pas le dimanche

Mme DREYFUSS ajoute que c'est la raison pour laquelle l'expérience est limitée au dimanche. Le bus circule le samedi et d'autre part c'est une voie qui mène à la rue de Passy avec les commerçants, il faut donc trouver un équilibre et faire un test.

- Temps du Feu tricolore installé cet été Porte de Passy.

Mme BECQUEY voudrait savoir qui a eu l'idée d'installer ce feu qui a dû coûter une fortune ! Cela a créé des bouchons inimaginables. Il y a maintenant un système de traversée piétonne du boulevard Suchet en deux temps qu'elle ne trouve pas du tout opportune. Elle regrette que les gens n'aient pas été informés et, habitant boulevard Suchet, pratiquement devant le feu, elle affirme qu'il y a eu des encombrements effroyables au mois de septembre.

Mme DREYFUSS indique que ce carrefour est très accidentogène. Il fallait organiser les mouvements tournants. Elle admet que cela a entraîné des blocages mais le service de voirie a été très réactif lorsqu'il s'est rendu compte des difficultés.

Mme GASECKI confirme que le carrefour de Passy a été identifié comme l'un des plus accidentogènes de Paris. Des représentants de la Préfecture de Police et de la Direction de la Voirie se sont concertés pour proposer un aménagement. Le problème des mouvements tournants était clairement identifié. Les véhicules qui tournaient vers le Bois ou les jardins du Ranelagh étaient à l'origine d'accidents. L'aménagement qui a été proposé pendant l'été consistait essentiellement à organiser ces mouvements tournants de façon à ce qu'ils se fassent sans créer de risque particulier. Le service de voirie a bien entendu constaté que cette nouvelle organisation provoquait de graves difficultés de circulation et a aussitôt réagit. L'aménagement lui-même a été revu ainsi que la temporisation des feux. L'objectif a été atteint, c'est à dire que les mouvements tournants sont maintenant bien organisés et les usagers commencent à s'approprier l'aménagement. Il reste encore quelques difficultés sur le boulevard. Le carrefour est toujours surveillé par el PC central. Des capteurs dans le sol vérifient les taux de présence des véhicules et permettent d'adapter le réglage des feux.

M. SAUGEY admet que les voitures tournent mieux maintenant. Il le constate de son balcon. Le problème est qu'avec la file qui est dégagée pour pouvoir tourner, les motos qui arrivent sur le boulevard des maréchaux ne ralentissent plus comme lorsqu'il y avait les deux files.

Mme BERNANOSE pense que la situation de ce carrefour s'est améliorée. Il est vrai que c'est un carrefour très accidentogène. Elle-même connaît 4 personnes qui ont eu un accident à cet endroit. Les piétons ont un peu de mal à traverser. On voit des personnes adultes qui s'engagent alors que c'est rouge. Elle se demande s'il ne faudrait pas que tout soit vert pour le piéton.

Mme GASECKI répond que la circulation automobile serait pénalisée. Le piéton est en toute sécurité s'il respecte le caisson piéton.

- Devenir de la rue de Passy.

Mme DREYFUSS indique que c'est un vaste sujet qui concerne les riverains, les commerçants ou encore les associations de parents d'élèves. Cette rue a vieilli et il faut réfléchir à son réaménagement. Lorsqu'elle a saisi le service de voirie afin d'établir un diagnostic avant de commencer quoi que ce soit, elle a alors réalisé que la programmation 2009 de voirie a été réduite de 35% à 40% par rapport à l'an dernier. Il va donc être difficile de faire quelque chose, même une simple étude. Elle a donc profité de la présence de M. MANO au conseil de quartier Muette Sud pour lui demander son soutien. L'idée est de pouvoir disposer assez rapidement d'un diagnostic technique de la voie qui nous permette d'ouvrir une grande discussion dans le cadre des conseils de quartier. Mme DREYFUSS précise avoir demandé que cette étude soit lancée à la Ville. Elle tient cependant à dire clairement qu'il en s'agit en aucun cas de décréter tel ou tel aménagement mais de disposer de tous les éléments techniques pour discuter de ce qui pourrait être fait.

2- Immeuble place Possoz.

Mme KHOURY précise que cet immeuble est concédé par la Ville de Paris à EDF. Des discussions sont en cours quant à l'avenir de cette concession. Claude GOASGUEN, Maire du 16^e, a proposé au Conseil d'arrondissement d'émettre un vœu pour que la Ville envisage l'installation, dans cet immeuble d'une sorte de Maison sociale du 16^e qui regrouperait divers services dont le point « Paris Emeraude » le centre de d'action sociale ou encore une halte garderie.

M. ANDRE demande de quel immeuble il s'agit.

Mme DREYFUSS répond que c'est l'immeuble qui fait l'angle, un très joli immeuble en rondeur au niveau du n° 6. Il est assez haut puisqu'il fait presque 9 étages. Cet immeuble appartient à la Ville de Paris.

3-Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement

Mme KHOURY indique que les dépenses de fonctionnement concernent les fournitures administratives, la maintenance de la carte interactive et la réception d'inauguration du jardin de la Bibliothèque du Trocadéro. En investissement, le jardin de la Bibliothèque du Trocadéro a été aménagé sur le budget des conseils de quartier, des panneaux d'information pour les conseils de quartier ont été financés, ainsi qu'une imprimante et des tables de ping-pong et d'échecs. Il reste 2 684,61 € sur le budget de fonctionnement et 8 206,58 € sur le budget d'investissement.

Mme BECQUEY demande s'il est possible, avant chaque conseil de quartier, de recevoir, avec l'ordre du jour, le budget mis à jour et présenté de façon claire. En effet le document qui a été remis aux conseillers de quartier au mois de juin est difficile à comprendre.

Mme DREYFUSS répond qu'un nouveau budget de fonctionnement et d'investissement sera versé en janvier. Les deux chiffres de départ leur seront communiqués afin que les conseillers de quartier puissent proposer des idées d'utilisation.

Mme AUBE suggère, s'il reste un peu d'argent, de penser à l'éclairage et plus particulièrement celui du Ranelagh.

Mme DREYFUSS précise que les travaux d'éclairage public sont très coûteux, de l'ordre de 10 000 euros par point lumineux. Cependant, les services vont évaluer le coût d'un tel projet et on regardera quelles modalités de financement peuvent être trouvées.

Mme BECQUEY suggère, compte tenu de l'arrivée de nouveaux membres au conseil de quartier, de faire un tour de table pour que chacun se présente.

Mlle MILLAL se présente, elle est assistante de conseil de quartier.

Mme MATIAS est responsable de la cellule des conseils de quartier.

M. SAUGEY est conseiller de quartier, il habite avenue Ingres.

Mme MOÏSE est conseillère de quartier depuis peu elle habite rue Nicolo

M. MAURIN est conseiller de quartier il habite rue de la Tour.

Mme MALAQUIN nouvelle conseillère, habite à coté de la Mairie.

M. ANDRE habite rue Eugène Manuel.

Mme ALLARD est membre de l'association AVF.

Mme GASECKI est chargée des travaux de Voirie sur le 16^e arrondissement.

M. GILLERON est responsable de la propreté du 16^e arrondissement

Mme FAIPOT est Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie.

Mme RIVAYRAND est Directrice Générale des Services de la Mairie

Mme DREYFUSS coordonne les conseils de quartier, une délégation qui s'ajoute à celles du commerce, de l'artisanat, les métiers d'art, les professions libérales, la voirie, la vie associative et le suivi de la politique municipale.

Mme KHOURY est l'adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord Muette Sud

M. MERCIER est le commissaire central du 16^e arrondissement.

Mme HUNTER est la collaboratrice de M. MERCIER au commissariat central avenue Mozart, plus particulièrement chargée de la police administrative et donc de toutes les occupations du domaine public parmi lesquels les travaux, la voirie, les terrasses, les débits de boissons et les commerces.

Mme AUBE est conseillère de quartier, elle habite avenue Paul Doumer.

Mme BECQUEY habite boulevard Suchet, elle est administrateur de l'Association Générale des Familles du 16^e et travaille à la Fondation d'Auteuil.

Mme BERNANOSE habite boulevard Beauséjour, elle est trésorière de l'association les Enfants de Passy.

M. DE CHAZEAUX est président du CLIS, il habite rue Vital.

M. SIMEONI représente la Croix Rouge de Paris 16e, il est également directeur départemental du secourisme de la Croix Rouge de Paris.

Mme DREYFUSS ajoute que la personne qui placée derrière elle est M. Vincent GOSSARD ; tout le monde le connaît parce que c'est souvent lui qui répond aux courriels et aux courriers ; c'est souvent l'homme de la situation.

M. BURTON indique être revenu vivre dans ce quartier il y a 7 ans. Il a choisi de revenir ici parce qu'il pensait que c'était un quartier relativement calme et sympathique. Effectivement c'est assez sympathique mais pas calme parce qu'il y a de plus en plus de problèmes avec les avions alors qu'il pensait que Paris était interdit de survol des avions. Ce n'est pas normal. Ensuite, il est étonné et n'est pas le seul, de la saleté. Il constate un manque total de sens civique, c'est incroyable. Au sujet de la circulation, il se demande pratiquement tous les jours comment il va faire pour traverser telle ou telle rue et notamment boulevard Emile Augier au niveau d'un passage clouté. Il a l'impression que les gens ne savent même pas ce qu'est un passage clouté. Il faut vraiment mettre les gens devant leurs responsabilités et ne pas attendre des accidents mortels avant d'agir. Monsieur le Commissaire disait que les gens ne circulent pas très vite. Peut être que la plupart ne circulent pas très vite mais ce n'est pas eux qui vont tuer les enfants ou les adultes, c'est justement les 1% ou 2% de gens qui roulent à une vitesse excessive. M. BURTON souhaite donc alerter le conseil sur ces trois points : le bruit, la propreté et la circulation.

Mme KHOURY répond que, s'il y a des points à soulever, il est possible de lui en faire part par courriel afin de les traiter lors de la prochaine réunion du conseil de quartier et essayer de trouver des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Mme Ihjeb KHOURY